La Quinte

BULLETIN COMMUNAL DE LA QUINTE

*N° **72***

JUILLET 2025

ÉDITO / PAGE 2

VIE LOCALE / PAGE 3 - 12

VIE SCOLAIRE / PAGE 13-14

CONSEIL MUNICIPAL / PAGE 15-17

ASSOCIATIONS / PAGE 18 - 23

INFOS PRATIQUES / PAGE 24

web **www.la-quinte.fr**

Édito

Chères Quintoises, chers Quintois,

Voici un bulletin communal un peu particulier puisqu'il intègre un bilan des réalisations effectuées par l'équipe municipale en place depuis 2020. C'est sans doute un peu tôt mais la législation nous impose un devoir de réserve en période pré-électorale qui prendra effet au 1er septembre prochain.

Au cours de ce premier semestre, vous avez pu constater la réalisation de la réfection de la rue de Lavardin et l'implantation d'une supérette autonome maintenant à votre disposition. Ainsi, nos projets sont devenus réalité et d'autres devraient démarrer dans les mois à venir sous réserve que nous percevions les subventions demandées et que les appels d'offres ne dépassent pas les études préalables : réhabilitation et rénovation énergétique de notre salle polyvalente servant également de restaurant scolaire, la réfection de la rue du Puits et de son réseau d'eau potable par le Syndicat de Charnie et Champagne, l'entretien, ou encore la restauration de notre patrimoine communal.

Tout cela prend du temps, les études de faisabilité sont longues et fastidieuses et les demandes de financement de plus en plus aléatoires et contraintes. Mais, enfin on y arrive et c'est bien là le principal ! En cela, je remercie les élus ainsi que les agents municipaux et les bénévoles des associations qui contribuent au développement de notre village et de son « Bien Vivre à La Quinte »,

Bien vivre, c'est aussi respecter notre cadre de vie et nos concitoyens.
Encore trop d'incivilités nous polluent la vie. En dernière date, la détérioration d'une vanne de sécurité d'arrivée de gaz à la salle des fêtes nous coûtera environ 700 euros, le remplacement des poignées de portes détériorées au stade de foot pour plus de 240 euros ainsi que le remplacement d'un mât d'éclairage public au plateau d'évolution pour plus de 1 600 euros ! Cet argent aurait pu servir au financement d'actions dont chacun aurait pu bénéficier !

Comme je l'ai annoncé à la cérémonie des vœux du maire en janvier dernier, je ne me représenterai pas aux prochaines municipales, non pas parce que cela ne m'intéresse plus mais parce qu'à 75 ans, il me semble plus raisonnable de passer la main à des personnes plus jeunes, qui souhaiteraient s'impliquer dans la gestion de notre commune. La fonction de maire est passionnante si l'on aime le contact humain, si l'on dispose du temps nécessaire ainsi que d'adjoints et conseillers investis pour assurer cette fonction. A ce jour, n'ayant pas connaissance de personnes désirant s'engager dans ce sens, j'invite celles et ceux qui seraient intéressés à y réfléchir sachant qu'une nouvelle réglementation imposera la parité et le vote de liste.

En attendant, l'été est là et il faut en profiter. Certains partiront en vacances, d'autres seront au travail. Enfin, nous aurons une pensée pour celles et ceux, qui pour diverses raisons, ne le pourront pas.
A vous tous, l'équipe municipale et moi-même vous souhaitons un bel été, prenez bien soin de vous.

Jean-Jacques OREILLER

Site internet

Facebook

Bulletin Communal
Commission de communication : Sébastien Boutet, Sandrine Vallée, Sébastien Gadois, Sébastien Bouchet et Laurent François
Photographes : Jean-Jacques Oreiller, Lydie Oreiller et Emilie Bouchet (Ma Boîte à Souvenirs)
Directeur de la publication : M. Le maire
Conception : Delphine Ménage Dagoneau
Avis, remarques, demandes et suggestions : contacter la mairie.
Maquette et Impression ITF IMprimeurs - 2411.0643

Les vœux du maire

Les traditionnels vœux du Maire se sont déroulés le 10 janvier 2025. Comme chaque année, après lecture de son discours retraçant les projets réalisés et à venir, M. le Maire a invité les représentants des associations à se présenter et à s'exprimer également sur leurs activités passées et futures, notamment Dominique BARRÉ, présidente de l'association« Les Amis du Patrimoine de La Quinte » qui a vu le jour en 2024 et Sébastien GADOIS, président de l'association du comice Quintois pour un point sur l'édition qui s'est tenue en septembre 2024, accompagné de Michel ZINADER, président du comice cantonal. Avec le projet d'ouverture de notre supérette API, la parole a également été donnée à Michel PATRY, Maire de Tennie où une supérette allait ouvrir ses portes le 21 mars 2025.
Cette cérémonie s'est clôturée par la galette et le verre de l'amitié.

Ouvrages souterrains

Les ouvrages souterrains de prélèvements, puits et forages à usage domestique doivent faire l'objet d'une déclaration. Pour cela, vous pouvez faire la démarche en ligne (DUPLOS) sur le site service-public.fr ou venir retirer le CERFA en mairie.

Selon la situation et la topographie de votre parcelle, des distances devront être respectée (vis-à-vis des limites de propriété, des ouvrages d'assainissement collectif, si votre terrain est en pente, etc.).

Si vous déclarez la construction de votre puits ou de votre forage sur DUPLOS, vous devrez compléter votre déclaration en déclarant l'achèvement de votre ouvrage. Si vous déclarez la construction de votre puits ou de votre forage sur le formulaire, vous devrez déclarer l'achèvement de vos travaux à la mairie par lettre recommandée avec accusé de réception.

Enfin, pour prévenir les risques de pollution de l'eau, un agent du service d'eau potable pourra accéder à votre propriété et procéder au contrôle de votre puits, à votre charge et en votre présence ou celle d'un représentant, sur la base des informations figurant dans votre déclaration d'ouvrage.

Évolution de notre village au XIXe siècle…

Essayons d'imaginer notre commune au début du XIXe siècle !

À cette époque, la population quintoise de 544 habitants 1 se trouvait dispersée sur tout le territoire : seulement un quart des habitants dans le bourg et le reste occupait les 39 lieux-dits recensés. Les voies de communication se limitaient à un réseau de chemins de terre en mauvais état difficilement praticables l'hiver. L'empierrement du chemin principal par la municipalité ou les propriétaires riverains était couteux et irrégulier. Pas de routes goudronnées. Pas de réseau d'eau courante mais des sources, des mares, des puits, des pompes et des lavoirs privés pour les besoins quotidiens des familles et des élevages. Pas de réseau électrique, celui-ci sera installé dans le bourg en 1931 et progressivement dans la campagne environnante.

Le vieux chemin de Beausoleil

L'histoire des premiers établissements scolaires de La Quinte s'écrivit au rythme des initiatives personnelles et des lois républicaines. En application de la Loi Guizot de 1833, la première école de filles, nommée Maison de Charité mais aussi Maison du Collège, édifiée en 1776 grâce à la générosité du curé André Le Joyant, devint une école publique de garçons. L'institutrice en poste, Melle Leconte, dut quitter les lieux à regret pour laisser sa place à Jean-François Bellanger, breveté par l'académie d'Angers. La commune construisit une nouvelle classe attenante à l'ancienne école et aménagea un logement de fonction pour l'instituteur. C'est donc pendant plus de 200 ans que les petits Quintois furent scolarisés à cet emplacement jusqu'au départ à la retraite en 1980 du dernier enseignant Auguste Poyer. Ce bâtiment abrite aujourd'hui la mairie et l'agence postale.

Les pierres de roussard encadrent les ouvertures de la première école de filles

Grâce au legs par testament de Marie Anne Perou de Beaufeu 2 et 3, sensible au sort des petites filles privées d'école, à partir de 1850, un établissement entièrement neuf leur permit de fréquenter à nouveau un lieu d'instruction digne de ce nom. L'enseignement et les soins aux pauvres étaient assurés par deux religieuses de la Congrégation des Sœurs d'Évron. L'identité des autres donateurs figurent toujours sur la façade de cette maison devenue aujourd'hui la bibliothèque et la salle de convivialité.

L'épigraphe sur la façade de la seconde école de filles

En 1905, en raison de la Loi de Séparation des Églises et de l'État, les deux religieuses qui occupaient ce lieu durent déménager en emportant leur mobilier. Cependant, bien intégrées dans la population, la municipalité leur trouva un

autre logement dans le bourg afin de poursuivre leur activité d'infirmière. Deux d'entre elles ont encore leurs sépultures dans le cimetière : Augustine Garot (1850-1908) et Anne Pivert (1811-1879).

L'importance des routes pour la circulation des biens, des personnes et également des idées n'est plus à démontrer. Pour dynamiser le territoire rural, il était nécessaire d'améliorer la qualité des chemins. En 1839, le classement, par le département de la Sarthe, du chemin n°16 qui reliait Le Mans à Sainte-Suzanne en Chemin de Grande communication présenta de nombreux avantages pour la vie économique locale, l'agriculture et les industries du secteur : le transport des belles pierres de roussard et de tuffeau des carrières de Cures et Bernay, du beau bois de charpente du parc de Sourches et des Charnies, des différents espèces d'engrais, la circulation de la production des fourneaux à chaux, tuileries, poteries et même des ardoises de Parennes, le commerce des bestiaux 4... Les travaux d'amélioration et d'aménagement de cette voie pris en charge par le département dispensèrent la commune des frais d'entretien qui lui était impossible d'assumer seule.

Puis en 1846, malgré l'opposition de la municipalité, la modification de son tracé fut retenue et impliqua l'abandon d'une partie de l'ancien chemin vers le Mans. Dans le centre du bourg, la largeur de cette voie très fréquentée étant insuffisante, il fallut détruire plusieurs maisons pour élargir le passage et faciliter, en toute sécurité, la circulation des charrettes de bois, de pierres et des produits agricoles. La question de l'indemnisation des propriétaires engendra de nombreuses négociations. Le maillage actuel de routes et de chemins garde les traces des diverses transformations.

Nouveau tracé du chemin de Grande communication (Coll. part. P. B.)

En cette première moitié de siècle, la population atteignit plus de 700 habitants. Cet essor démographique incita la commune et la paroisse à se lancer dans un vaste projet de reconstruction et d'agrandissement de l'église romane devenue trop petite. Les premiers travaux commencèrent en 1862 avec l'édification du chœur, de la sacristie et du transept puis se poursuivirent en 1880 avec l'élévation de la nef et de la tour du clocher. L'architecte Prosper Lemesle réalisa les plans de la nouvelle église de style néo-gothique 5. Entre temps, en 1870, le cimetière devenu par conséquent plus étroit sera déplacé à l'endroit que vous connaissez. Cette translation nécessaire pour des raisons sanitaires libéra de la place dans le centre du bourg déjà très passager.
En 1900, M. Portier, conseiller municipal de La Quinte, eut l'idée de financer l'installation d'un pont-bascule destiné au pesage du fourrage, bois, chanvre, engrais, bœufs, vaches, taureaux, porcs, moutons et veaux de lait, sous réserve que les bénéfices soient versés au Bureau de Bienfaisance dans l'intérêt des familles les plus pauvres. Un des jeux favoris des enfants du bourg consistait à activer le balancement du plateau sous la pression de leurs pieds. Cet équipement fonctionna jusque dans les années 1970 avant d'être supprimé définitivement.

Vue du pont-bascule installé en 1900 (Coll. part. Maxime Tessier)

Toutes ces modernisations de la voirie, des deux écoles, de l'église, du cimetière et du pont-bascule n'auraient pu être réalisées sans la volonté d'hommes et de femmes qui se sont engagés et mobilisés dans l'intérêt de tous ! Ce petit rappel historique remet en mémoire la chronologie des grands chantiers réalisés dans notre commune au XIXe siècle.

Sources :

1 - Archives départementales de la Sarthe
2 - Bulletin Municipal de La Quinte n° 67 de Décembre 2022
3 - La Vie Mancelle & Sarthoise n° 483 de Juin 2024
4 - Extraits du registre des délibérations du conseil municipal de La Quinte
5 - Brochure : Histoire du Patrimoine de La Quinte, « À la découverte de l'église Notre-Dame », 2024

Dominique Barré,
Les Amis du Patrimoine de La Quinte, décembre 2024
Avec mes sincères remerciements à Marc et Cécile Beucher

Superette

Extrait de la collection privée de Maxime TESSIER

Le 12 mai dernier avait lieu la livraison de la supérette API
Le 27 juin, elle ouvrait enfin ses portes et vous étiez nombreux à avoir répondu présent à l'inauguration, merci à vous ! Cette supérette autonome, ouverte 7jours/7 de 5h à 22h, offrira un large choix de produits (700 références) au prix des supermarchés. Le principe est simple : vous créez votre carte ou téléchargez l'application pour pouvoir accéder à la supérette, vous scannez vos articles comme aux caisses automatiques des supermarchés, vous réglez en carte bancaire et le tour est joué !

Son inauguration, en présence de Quentin SPOONER, Sous-préfet, Julie DELPECH, députée, Jean-Pierre VOGEL, Sénateur, et des maires des communes avoisinantes, a été l'occasion pour nous tous de découvrir ou redécouvrir les images de nos commerces d'hier (nous remercions d'ailleurs Dominique BARRÉ et Maxime TESSIER pour ce partage) et de faire remporter un panier d'une valeur de 30€ à Mme GUYON Geneviève, avec le tirage au sort de la Tombol'Api.

C'est donc un plaisir de voir notre village redynamisé avec la réouverture en 2024 de l'ancien café/bar sous le nom de « Quinte&Sens », la présence hebdomadaire du « Marché des Fraîcheurs », des food truck « Pandaki » et « Il Grando » ainsi que le distributeur de pain.

Des questions sur votre supérette ? Chloé et Elise sont joignables tous les jours de 8h à 21h au 05.56.81.82.13
www.api-masuperette.fr

Extrait de la collection privée de Maxime TESSIER

Extrait de la collection privée de Maxime TESSIER

antar
gazole

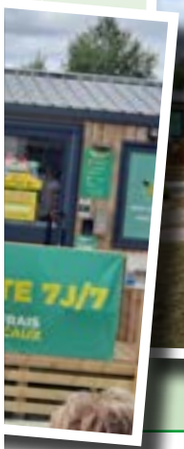

Rétrospective

C'est le 3 juillet 2020 que la nouvelle équipe municipale est entrée en fonction en pleine période de crise sanitaire liée à la COVID qui aura retardé de trois mois le second scrutin des élections municipales. Nous avons donc dû apprendre à jongler avec toutes les mesures et restrictions sanitaires qui s'imposaient à nous pour débuter ce mandat.

Constructions :
Notre première réalisation fut la démolition de l'ancienne garderie qui devenait nécessaire notamment pour la sécurité des enfants au regard de l'usure du bâtiment et de la présence d'amiante. Ces travaux de démolition et désamiantage auront coûté près de 25 744€ (procédure et honoraires compris).

Une fois le bâtiment retiré, c'est la construction d'une Maison d'Assistantes Maternelles et d'une nouvelle garderie qui devaient voir le jour, mais malheureusement, à la crise sanitaire est venue s'ajouter la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques. Les prix des matériaux se sont envolés et notre projet s'est vu majoré de 150% passant de 490 00€ à plus de 750 000€ non compris le coût des emprunts à contracter et l'achat de mobilier. Au regard de ces éléments et compte tenu que la réalisation de la MAM alourdissait les finances de la commune en créant un nouveau service déficitaire, le conseil municipal a décidé de ne réaliser que la garderie en incluant les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école. Ce choix aura permis de conserver une capacité financière suffisante pour envisager les travaux à venir.

Notre salle des fêtes qui date des années 1950 fait fonction depuis de nombreuses années de restaurant scolaire et il devenait urgent d'y réaliser des travaux notamment depuis la découverte de fissures sous la scène rendue inutilisable ainsi que l'affaissement du parquet sous les effets du retrait et gonflement d'argile dus aux changements climatiques intenses alternant période de sécheresse et fortes précipitations.
Les travaux de rénovation énergétique et de réhabilitation devraient débuter en octobre prochain sous réserve du résultat des appels d'offres et de l'attribution des subventions demandées. Envisagés depuis plusieurs années, il nous aura fallu réaliser des études techniques préalables, déposer des dossiers de demandes de financements et lancer un appel d'offres. Le coût prévisionnel de ces travaux est évalué à près de 730 000€, hors coût de la location de modulaires qui accueilleront notre restaurant scolaire durant les travaux ainsi que l'arrêt des locations de salle à la fin de ce mois d'août.

Dans un souci de maîtrise des consommations électriques à l'heure où le prix de l'électricité ne cesse de croître, la commune a investit dans le remplacement de plusieurs radiateurs à la mairie, installé des horloges astronomiques dans les armoires de commande de l'éclairage public, remplacé les plaques néons par des plaques LED dans une salle de classe. D'autres investissements seront à réaliser comme le remplacement des anciens mâts d'éclairage public aux ampoules sodium par une technologie LED et continuer d'équiper les salles de classe et le reste de l'école et de la mairie pour tendre vers une meilleure maîtrise de ces coûts de fonctionnement.

Le 27 juin dernier, vous étiez nombreux à participer à l'inauguration de notre super supérette API. Nous sommes heureux à présent de pouvoir offrir ce nouveau service de proximité à nos concitoyens. Cette installation aura nécessité quelques travaux comme la réalisation d'une dalle, les branchements aux réseaux électrique et fibre pour un coût

global de 36 546€ dont le financement par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires devrait nous être confirmé dans les prochains jours.

Voirie :
Nous avons eu également à poursuivre le chantier du lotissement des cormiers, projet débuté en 2017 par le mandat précédent. Le déconfinement ayant accéléré la cession des terrains et la construction des logements, les travaux (trottoirs, voirie, réseaux et aménagements) ont repris en 2022, mais de nombreuses malfaçons furent à déplorer de la part d'entreprises peu scrupuleuses et un manque de vigilance et de soutien du maître d'œuvre. Un dossier en contentieux a été ouvert et est toujours en cours.

Notre équipe municipale a choisi de mettre en place et de maintenir un programme d'entretien et de réfection de nos routes communales dans un contexte économique toujours tendu. En 2023, la rue de la claie et la route des grands bois ont subi un reprofilage de chaussée ; en 2024, ce fut le revêtement de la rue de Coulans qui a été repris et cette année, la rue de Lavardin pour sa partie en agglomération a fait l'objet d'une réfection d'enrobés. La municipalité a obtenu du Département un nouveau financement pour la réfection de la rue du puits pour 2026. L'ensemble de ces investissements représentent un coût global de 138 485€ financés par le Département de la Sarthe à hauteur de 35 023€ auxquels viennent s'ajouter un peu plus de 16 000€ de frais d'entretien avec la réalisation de points à temps.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, un travail de numérotation de l'ensemble des immeubles de la commune, à l'instar de ce qui avait été réalisé par les équipes précédentes s'est poursuivi. Sans compter le temps passé dans le recensement, la préparation et l'installation, l'achat des panneaux indicateurs et des plaques de numérotation aura coûté 6 780€ à la collectivité.

Espaces publics :
Toujours dans le cadre de l'entretien des espaces publics, après avoir entendu les représentants de l'Union Sportive Coulans/La Quinte, le conseil municipal a engagé des travaux de réfection du terrain d'honneur sur trois ans afin d'offrir à nos sportifs un terrain de meilleure qualité, plus adapté à un usage courant. Ce programme d'investissement représente un coût global de 28 800€ réparti sur ces trois dernières années, qu'il faudra pérenniser en engageant un entretien annuel dans les années à venir pour ne pas perdre le bénéfice de ces travaux.

La municipalité a également à cœur de maintenir son cimetière dans un état en corrélation avec le respect dû à nos défunts. Depuis trois ans, un agent communal consacre une journée par semaine à l'entretien courant des allées du cimetière (désherbage manuel, taille, ratissage ...) et des travaux plus importants ont été réalisés : la reprise de 62 concessions pour permettre de nouvelles sépultures et construction d'un caveau provisoire (18 000€), l'aménagement de l'espace cinéraire et prochainement la création de cave urnes.

Patrimoine :
Depuis la création de la nouvelle association des Amis du Patrimoine de La Quinte courant 2024, après avoir procédé au recensement des objets inscrits aux Monuments Historiques, des travaux de restauration et de remise en valeur de notre patrimoine communal sont en cours : restauration du vitrail des fonds baptistaux, réparation de la seconde cloche de l'église, restauration de deux reliquaires, repose de la grille du chœur de l'église à son emplacement initial. Tous ces travaux ont été budgétisés à hauteur de 21 320 € et des financements sont en cours auprès du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Cérémonie du 8 mai et banquet des Ainés

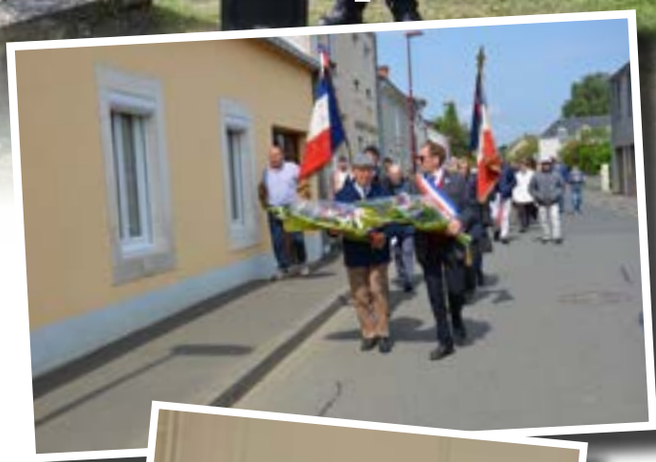

Rassemblement sous un beau soleil de mai pour participer à la cérémonie commémorative des 80 ans de la Victoire de la Seconde Guerre Mondiale. Après la lecture du traditionnel discours du Ministre des Armées, Monsieur le Maire a rendu un dernier hommage à Monsieur Louis GIRARD, ancien combattant en Algérie dans le 19ème Régiment de Génie, Médaillé de la Croix du Combattant et qui avait témoigné de ce qu'il avait vécu le 7 août 1944, à l'arrivée des soldats américains venus libérer La Quinte. Son fils, Jérôme GIRARD a été remercié pour avoir accepté la mission de porte-drapeau en succédant à son père. Après un dépôt de gerbe, accompagné par des enfants de la commune, c'est au cimetière que le cortège s'est recueilli sur la tombe de Monsieur Lucien COSNET, ancien maire ainsi que sur celles des soldats morts pour la France. La cérémonie s'est clôturée par le traditionnel pot de l'amitié offert par la municipalité à la salle annexe.

La journée s'est ensuite poursuivie à la salle polyvalente avec le banquet des aînés auquel cette année, les agents communaux et leur famille étaient conviés. La soixantaine de convives a pu apprécier le menu proposé par le traiteur Pascal GIBAUT de Coulans sur Gée et la boulangerie/pâtisserie MONTANGER de Trangé. Un beau moment de convivialité ponctué par un intermède musical proposé par Madame BLIN, chaleureusement remerciée par les applaudissements du public. La municipalité renouvelle ses remerciements aux quatre jeunes qui ont assuré le service en salle.

C'est le retour des vacances d'été, mais aussi des cambriolages...

Vous souhaitez partir l'esprit tranquille ?
pensez à l'Opération Tranquillité Vacances !

Pour cela, inscrivez-vous directement en gendarmerie ou remplissez le formulaire de demande en ligne sur : **service-public.fr**

Calendrier du balayage des voies 2025/2026 :

- **Lundi 01/09/2025 :** Principale, Éclèche, Coulans, Lavardin, Belle Etoile, Grenettes, Erables, Cormiers, Lilas, Saules, Chênes, Tilleuls, Perray, Charmes.
- **Lundi 01/12/2025 :** Principale, Éclèche, Coulans, Lavardin.
- **Lundi 02/03/2026 :** Principale, Éclèche, Coulans, Lavardin, Belle Étoile, Grenettes, Erables, Cormiers, Lilas, Saules, Chênes, Tilleuls, Perray, Charmes.
- **Lundi 01/06/2026 :** Principale, Éclèche, Coulans, Lavardin.

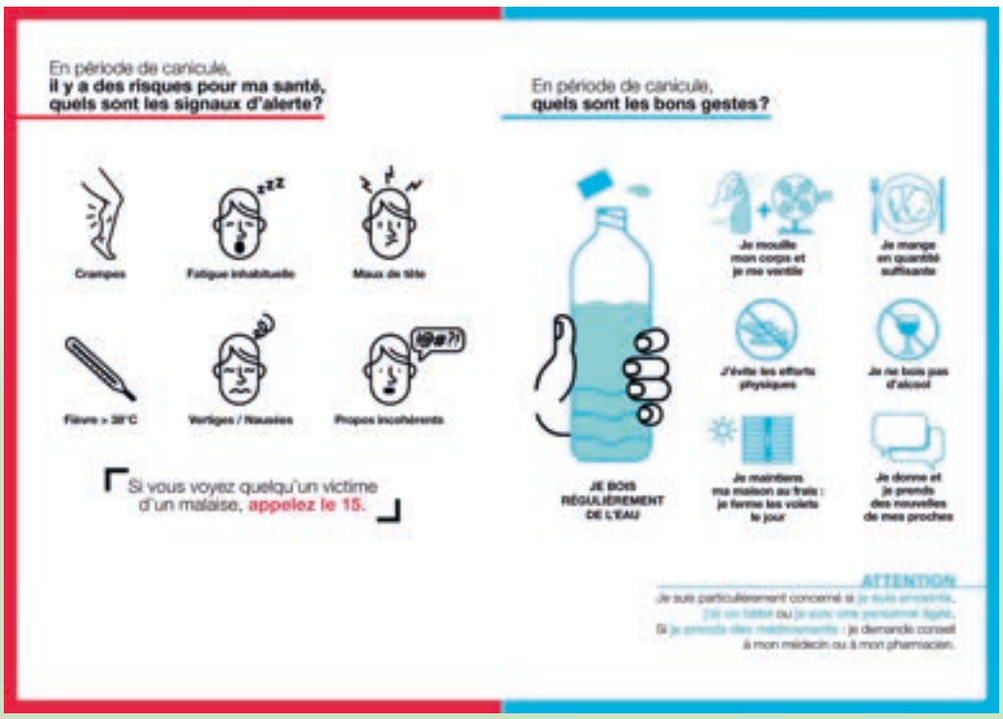

Réforme des redevances d'assainissement collectif et d'eau potable

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. Elles sont perçues auprès des usagers de l'eau via les factures d'assainissement et d'eau potable, contribuant ainsi à la lutte contre la pollution, à la protection de la santé et de la biodiversité, et garantissant la quantité et la qualité de l'eau. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.
Instaurées par la loi de 1964, elles ont continué à évoluer au fil des années. A partir de 2025, les redevances versées par les collectivités aux agences de l'eau font l'objet d'une réforme modifiant le régime des redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte, et à la création de trois nouvelles redevances :

- La redevance pour consommation d'eau potable
- La redevance pour la performance des réseaux d'eau potable
- La redevance pour la performance des réseaux d'assainissement collectif

La redevance sur la consommation d'eau potable sera collectée auprès de l'usager sur la facture d'eau et reversée aux agences de l'eau, à l'instar des précédentes redevances supprimées. En revanche, les redevances de performance seront à la charge des collectivités, puisque ce sont elles qui en sont redevables. Mais les collectivités ont la possibilité d'équilibrer leur budget par l'encaissement de contre-valeurs perçues auprès des abonnés du service. C'est cette alternative qui a été instaurée par délibération du conseil municipal de La Quinte le 19 décembre 2024.

QUI EST CONCERNÉ ?

L'ensemble des usagers consommant les réseaux d'eau potable et d'assainissement des réseaux collectifs sont concernés. Ainsi, à compter de la facturation 2025 votre facture d'assainissement collectif établie par la mairie verra apparaître une nouvelle ligne de facturation.

COMMENT EST-ELLE CALCULEE ?

Chaque année, l'agence de l'eau fixera un tarif qui servira de base au calcul du montant qui sera appelé par l'agence auprès des collectivités et répercuté sur la facture des abonnés.
Pour 2025, le tarif voté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est fixé à 0,28 €/m^3.

Pour calculer le montant de la redevance, l'agence de l'eau déterminera également un coefficient de modulation basé sur les performances épuratoires du service.
Pour 2025, le coefficient de modulation fixé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne est de 0,3.

QUEL MONTANT SUR MA FACTURE ?

Pour l'année 2025, la redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif sera donc égale à :
volume soumis à l'assainissement X tarif voté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne X coefficient de modulation

m3 consommés X 0.28 X 0.3

Pour une facture d'eau de 120m^3, cette redevance représente une ligne supplémentaire de 10.08€ sur votre facture d'assainissement collectif.

INFORMATIONS et CONTACTS :
Facture d'assainissement collectif
mairie de La Quinte : 02.43.27.70.15
accueil@la-quinte.fr

Facture d'eau potable
SIAEP Charnie et Champagne : 02.43.20.72.24
accueil@siaepcharnie.com

Pour tout comprendre de la réforme des redevances : www.lesagencesdeleau.fr

École de La Quinte

CP : 18 / CE1 : 15 / CE2 : 10 / CM1 : 9 / CM2 : 16
Total : 68 élèves

Pour cette fin d'année, petit point sur les effectifs prévus pour la rentrée en septembre 2025 :

Mme CHAIGNARD	CP- CE1 : 18 + 4
Mme YLEND	CE1-CE2 : 11 + 10
Mme PISSOT	CM1- CM2 : 9 + 16

Plusieurs sorties ont eu lieu cette année notamment sportives, en lien avec le projet NEFLE lancé par les enseignantes. Grâce à ce projet, nous avons pu recevoir une subvention assez conséquente, qui nous a permis d'acheter du matériel sportif pour l'école et de faire de nombreuses sorties pour chacune des trois classes :

- Un intervenant de l'ASCA est venu proposer 6 séances d'initiation au basket
- 9 séances d'initiation au patinage à la patinoire du Mans
- Inscription à l'USEP : cross Ouest-France, mini jeux olympiques, mini basket-maxi fête
- Danse, courses d'orientation
- Natation

Parallèlement à ses sorties sportives, des sorties en lien avec le programme ont également eu lieu :

- Sortie archéologique à Jublains pour les CP et CE1
- Sortie à Nantes pour les CE2, CM1, CM2 : planétarium, machines de l'île et musée d'art

La fête des parents a eu lieu le 20 juin, tous les parents ont été accueillis en soirée à l'école pour partager un verre et découvrir les travaux de leurs enfants.

La fête de l'école a eu lieu le 22 juin, cette année à Lavardin.

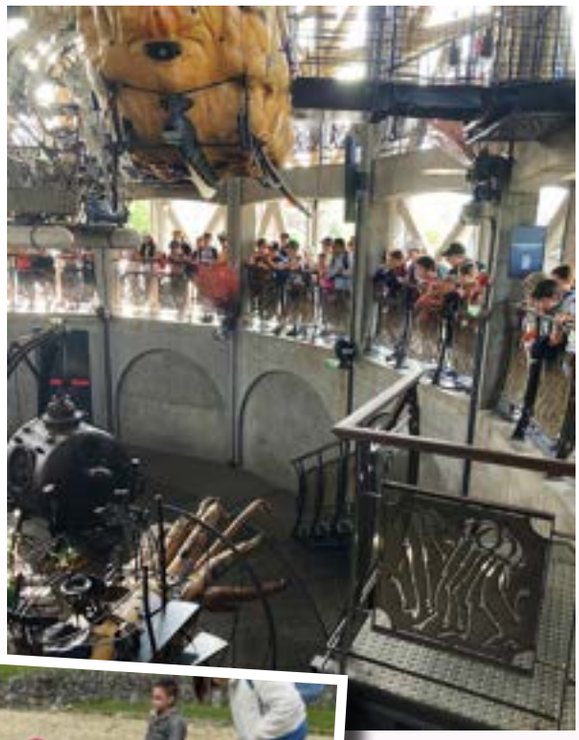

École de Lavardin

En avril, mai et juin, tous les élèves ont marché pour devenir endurant en vue de 2 sorties : une randonnée contée aux étangs chauds et la sortie de fin d'année au Domaine de Pescheray. Ces séances de marche sont un vrai engagement en faveur de la santé des enfants en les incitant à se déplacer à pied.

Le 15 mai, les élèves de GS et CP ont présenté une chorégraphie, sur une « vraie » scène. Ils sont devenus, le temps de leur danse, de vrais artistes danseurs.

Tous les enfants ont eu la chance d'aller au festival de l'Epau. Ils ont écouté plusieurs morceaux de musique joué par un accordéoniste grâce à l'association « Chemins des arts ». Un grand merci ! Les enfants ont eu une présentation de cet instrument à vent et à clavier, l'intensité des sons...
Nous avons ensuite fait le tour de l'abbaye avant de reprendre le chemin de l'école.

Pour la rentrée de septembre 2025, les familles sont invitées à se faire connaître auprès des directrices des écoles et à inscrire leur(s) enfant(s) en mairie de leur commune de résidence. Sont concernés les enfants nés en 2022 ou avant.

CONTACTER :
- **Me HARANG**, directrice de l'école maternelle de Lavardin
Ecole de Lavardin - Tél : 02 43 27 72 65
Mail : ce.0720441n@ac-nantes.fr

- **Me YLEND**, directrice de l'école élémentaire de La Quinte
Ecole de La Quinte - Tél : 02 43 27 76 58
Mail : ce.0720691k@ac-nantes.fr

DATES À RETENIR :

FÊTE DES ÉCOLES :
Dimanche 22 juin, l'après-midi, à LAVARDIN.
Les enfants des deux écoles ont présenté un spectacle à l'issue duquel divers stands de jeux ont été proposés.

Les bénéfices nous permettront d'offrir, dans le cadre du projet d'école : spectacles, livres de bibliothèque, sorties pédagogiques... grâce à l'investissement des membres de l'association des parents d'élèves ainsi que tous les autres parents volontaires et bénévoles.

VACANCES SCOLAIRES :
Le vendredi 4 juillet après la classe

RENTRÉE SCOLAIRE 2025-2026 :
Lundi 1er septembre 2025

CONSEIL MUNICIPAL

Retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des 6 dernières séances du conseil municipal sur notre site internet www.la-quinte.fr ou demandez à les consulter directement en mairie.
Voici quelques décisions prises lors des séances ayant eu lieu depuis notre dernier bulletin :

SÉANCE DU 19 DECEMBRE 2024

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET AMI SEQUOIA

L'étude thermique menée dans le cadre du projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente peut bénéficier d'un financement de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes en éneRgie au titre du programme ACTEE2 pour un montant 600€, soit 50% de la dépense HT.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT LIES A L'IMPLANTATION D'UNE SUPERETTE

L'implantation de la supérette API Distribution susceptible de bénéficier de financements, le conseil municipal autorise le maire à déposer des demandes de subventions au titre du Fonds de Soutien au Commerce Rural Sédentaire auprès de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ainsi que l'aide départementale à la création d'un commerce de proximité. Taux de financement attendus : 80%.

REDEVANCE POUR LA PERFORMANCE DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Adoption d'une contre-valeur fixée à 0.084€/m3 correspondant à la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif. Plus de détail : lire l'article « réforme des redevances d'assainissement collectif et d'eau potable ».

SÉANCE DU 30 JANVIER 2025

REQUETE AUPRES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NANTES

Après avoir constaté un dépôt sauvage au point d'apport volontaire situé rue principale, Monsieur le Maire dressait un procès-verbal à l'encontre de la contrevenante qui conteste l'avis de sommes à payer d'un montant de 350€ prévu par délibération auprès du Tribunal Administratif de Nantes. Le conseil municipal autorise le maire à ester en justice dans cette affaire.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE ET RESTAURANT SCOLAIRE

Après consultation, le bureau d'études LC Développement (Coulans sur Gée) a été retenu pour un montant de 39 694.74€ HT.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIDERM

Le conseil municipal a adopté la modification des statuts induits par la création d'une commune nouvelle Laigné-Saint-Gervais issue de la fusion des communes de Laigné en Belin et Saint Gervais en Belin.

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2025

CONVENTION DE SUBVENTION POUR L'IMPLANTATION D'UNE SUPERETTE AUTONOME

Conformément au projet d'implantation d'une supérette, le conseil municipal a adopté le versement d'une subvention d'un montant de 3 000€ à la société API Distribution pour couvrir les coûts de fonctionnement de cette dernière et payable deux mois après l'inauguration.

SÉANCE DU 27 MARS 2025

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Décision de non préemption parcelle AA181 (30 rue des érables)

ADOPTION DES BUDGETS PRINCIPAL, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT LES CORMIERS

Budget principal adopté à l'équilibre :
- En section de fonctionnement à hauteur de 921 183.59€
- En investissement à hauteur de 1 162 273.47€.

Budget assainissement adopté à l'équilibre :
- En section d'exploitation à hauteur de 183 645.61€
- En investissement à hauteur de 228 839.80€.

Budget lotissement Les Cormiers adopté à l'équilibre :
- En section de fonctionnement à hauteur de 476 879.80€
- En investissement à hauteur de 275 557.14€.

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025

APE p'tits quintois et lavardinois :	300.00€
Comité des fêtes quintois :	200.00€
Les amis du patrimoine quintois :	200.00€
UNC La Quinte :	50.00€
US Coulans/La Quinte :	500.00€

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2025

- Taxe d'habitation :	18.90%
- Taxe sur les Propriétés Foncières Bâties :	38.31%
- Taxe sur les Propriétés Foncières Non Bâties :	37.50%

SÉANCE DU 24 AVRIL 2025

MISE EN VENTE DE MATERIEL COMMUNAL

Décision de mise en vente du tracteur communal RENAULT au prix de 14 000€ ainsi que divers matériels dont le prix unitaire n'excède pas 4 600€ dont une remorque agricole et ses accessoires (4 000€), un broyeur (3 000€), une bennette (500€), une bétonnière (800€).

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DE DEUX RELIQUAIRES

Suite au partenariat lancé avec l'association des Amis du Patrimoine de La Quinte, des diagnostics ont été réalisés afin d'obtenir un état des lieux de conservation du patrimoine culturels et cultuels appartenant à la commune. Dans son rapport du 08 mars 2024, Madame Alexandra BUVIGNIER, chargée d'études auprès du CAUE a fait le relevé de plusieurs objets remarquables protégés au titre des Monuments Historiques et en particulier deux reliquaires en bois et métal inscrits au titre d'objet par arrêté du 07/05/1982. Le diagnostic laisse ressortir un état de conservation peu satisfaisant en raison de leur empoussièrement (favorisant le risque d'infestation par des insectes xylophages ou de contamination par des champignons) et de quelques manques.
Les travaux estimés à 3 020€, le conseil municipal a autorisé le dépôt d'une demande préalable de travaux auprès de la DRAC assortie d'une demande de subvention ainsi qu'auprès du Département. Les financements devraient être de l'ordre de 65%.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REPOSE DE LA CLOTURE DU CHŒUR DE L'EGLISE

Le projet est estimé à 4 160€ et, au même titre que les reliquaires pourraient bénéficier des mêmes financements auprès de la DRAC et du Département pour 65%. Le conseil municipal a approuvé ce projet.

TARIF PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2025/2026

Restauration scolaire :

Repas enfant :	4.90€
Repas enfant à titre exceptionnel :	9.54€
Repas enfant P.A.I :	Gratuit
Repas instituteurs et autres adultes :	15.91€
Pénalités pour absence non prévenue :	1.06€

Garderie municipale :

Forfait matin :	2.70€
Forfait soir jusqu'à 18h30 :	3.00€
Forfait soir de 18h30 à 19h00 :	10.00€

Tout retard au-delà de l'horaire de fermeture du service fixée à 19h00 sera facturé 10€ par demi-heure.

SÉANCE DU 22 MAI 2025

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PARTICIPATION AU 4L TROPHY

Attribution d'une subvention de 500€ pour l'association Dalton Racing LM

LANCEMENT D'UNE PROCEDURE CONTENTIEUSE DANS LE CADRE DE L'AFFAIRE PIGEON TP

Monsieur le Maire est autorisé à représenter la commune et à lancer une procédure contentieuse en désignant un avocat de son choix et en entamant les démarches pour le règlement du litige.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Décision de non préemption de la parcelle ZC56 (1 rue de l'éclèche)

AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE 2026

Faisant suite à l'avis favorable du Département, le conseil approuve le dépôt d'une demande de subvention d'un montant de 10 247€ pour le financement des travaux de réfection de la rue puits prévus en 2026 pour un montant estimatif de 32 670€ HT.

SÉANCE DU 05 JUIN 2025

Vente de l'immeuble 2 rue de Coulans (parcelle AA70) appartenant à la commune pour un prix net vendeur de 56 000€ à Monsieur Thomas LEBOUC.

CONSEIL MUNICIPAL

Le budget est composé de deux sections : une dite de fonctionnement pour les dépenses et recettes courantes et une autre dite d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Côté dépenses, elles sont constituées des salaires et cotisations du personnel communal, du versement des indemnités aux élus et des cotisations s'y rattachant, de l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, des espaces publics, de la voirie, des achats de matières premières et de fournitures, des prestations de services, des subventions versées aux associations, des intérêts des emprunts. Les dépenses de fonctionnement de l'année 2024 s'élèvent à 587 865€. Côté recettes, ce sont les sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population telles que les services de restauration scolaire et de garderie municipale, des impôts locaux, des dotations versées par l'Etat et des recettes et participations perçues comme la compensation versée par la Communauté de Communes, les redevances d'occupation du domaine public ou encore la mise à disposition de concessions au cimetière communal. En 2024, les recettes de fonctionnement représentent 671 339€.

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions de dépenses et/ou de recettes à caractère exceptionnel. Le budget d'investissement de la commune regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire, les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus et les emprunts. Les dépenses d'investissement sont les dépenses reprenant essentiellement les achats de matériel durable, constructions, aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructures. Elles comprennent les immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que l'amortissement des emprunts. En 2024, le montant total de ces dépenses s'élève à 383 285€. Pour les recettes ce sont celles liées aux opérations d'investissement de la collectivité. Ces recettes regroupent principalement les subventions d'investissement, le Fonds de Compensation de la TVA, les taxes d'urbanisme et les dotations et fonds divers et s'élèvent à 236 762€ pour 2024.
Adopté à l'unanimité par le conseil municipal réuni en session ordinaire le 27 mars 2025, le budget primitif a été réalisé avec des projets structurants pour notre commune incluant notamment les évolutions réglementaires en matière d'amélioration énergétique avec le projet de la salle polyvalente.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES 2025

RECETTES PRÉVISIONNELLES 2025

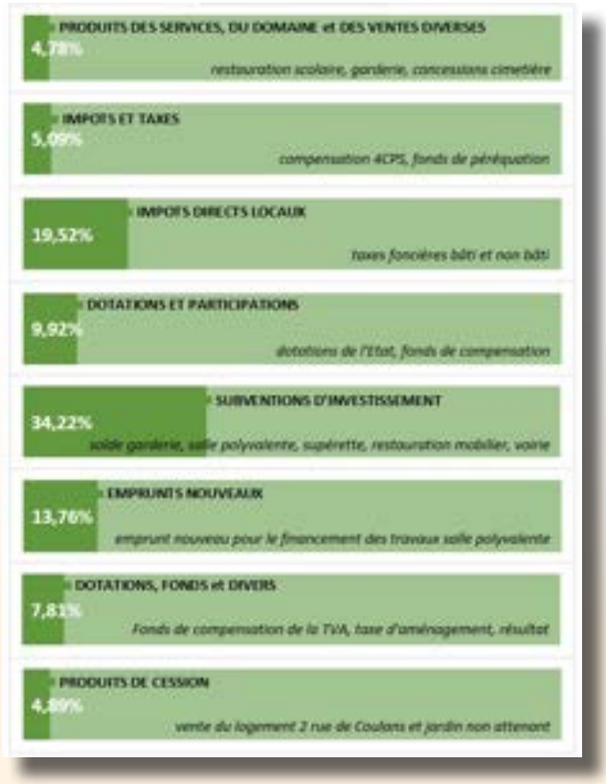

Les projets nécessitent de trouver des financements qui trouvent leur origine dans les subventions d'équipement octroyées par l'Etat, la Région, le Département ou encore la Communauté de Communes, mais il ne saurait voir le jour sans une augmentation nécessaire des taux d'imposition communaux. Entre 2020 et 2025, les taux de taxe foncière bâti, non bâti et d 'habitation ont évolué tout en restant en deçà de la moyenne nationale pour les communes de même strate. La hausse conséquente constatée en 2021 correspond à une volonté de l'équipe municipale de compenser la perte de recettes issues de la fiscalité qui faisait suite à dix années successives sans aucune augmentation alors que les dépenses subissaient la hausse de l'inflation.

A compter de 2022, les augmentations successives mais modérées ainsi que la construction de nouveaux logements, et donc de nouveaux foyers fiscaux, auront permis de faire évoluer le produit net fiscal de près de 73% sur la période 2020-2025.

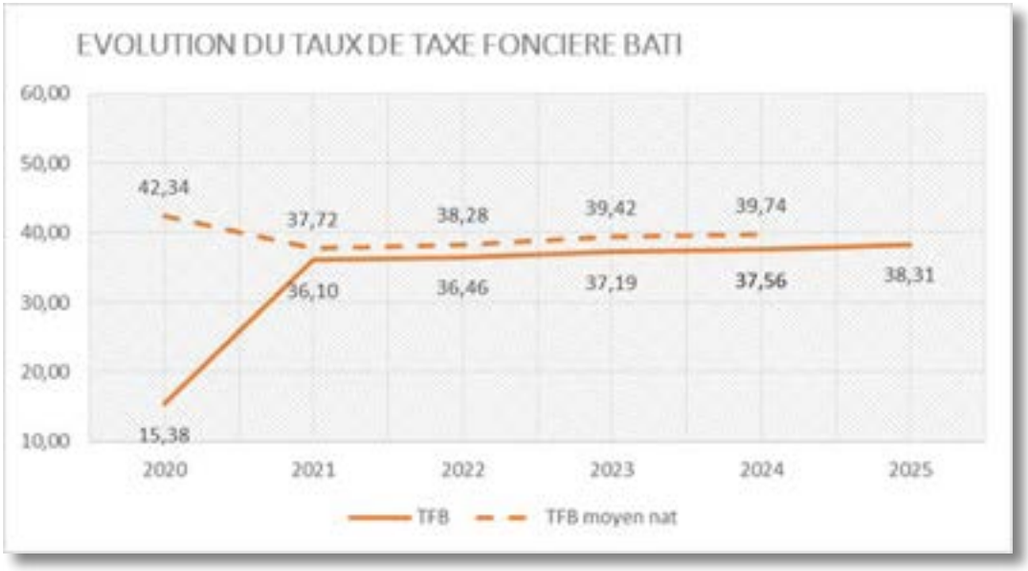

APE des P'tits Quintois et Lavardinois

Une année dynamique pour l'Association des Parents d'Élèves !
L'année écoulée a une fois encore été riche en événements et en moments de partage pour l'Association des Parents d'Élèves des écoles de La Quinte et de Lavardin. Plusieurs actions ont pu être menées, au bénéfice direct des enfants et des écoles.

Dès la période de Noël, la magie a opéré avec la traditionnelle vente de sapins et de chocolats, accompagnée d'activités créatives pour les enfants et l'envoi des lettres au Père Noël. Une belle manière de finaliser l'année dans la convivialité!

En janvier se déroulait notre 1ère boum : ambiance festive, enfants ravis et souvenirs plein la tête.

Le 23 mars, c'est à La Quinte qu'a eu lieu le Carnaval, haut en couleur, animé par la troupe Mouv'Mans Kréol. Leur énergie communicative a mis l'ambiance et a enchanté petits et grands.

Le tirage de la tombola a fait des heureux, c'est pour nous l'occasion de remercier les partenaires locaux pour leur aide et les nombreux lots offerts.

Grâce à l'ensemble de ces actions, ce sont **8 000 €** qui ont été reversés aux écoles l'an dernier, soit **1 600 € par classe**, une aide précieuse pour soutenir les sorties scolaires, les projets pédagogiques et l'achat de matériel.

La Fête de l'école s'est tenue **le 22 juin 2025 à Lavardin** pour la 1ère fois. C'est un moment phare pour les enfants : spectacle, jeux et soleil étaient au rendez-vous pour fêter ensemble la fin de l'année scolaire. Vous étiez nombreux pour ce moment festif et chaleureux, et nous remercions sincèrement tous les bénévoles, les familles, les enseignants, les partenaires pour leur aide précieuse pour que cette fête soit réussie... Merci...

Les membres de l'APE

Atelier Déco

En 2016, nous avons ouvert un atelier déco ayant pour objet la peinture sur les pots en terre cuite. Depuis cette date, plusieurs personnes ont participé à ces activités manuelles.
A ce jour, 8 personnes se retrouvent tous les jeudis après-midi à partir de 14h30 à la salle de convivialité. Détente, plaisirs, échanges et bonne humeur font ressortir de cet atelier des moments agréables. Depuis 2016, de nombreuses créations ont été réalisées, comme vous pouvez le constater au vu des photos en annexe. Nous nous inspirons des thèmes de Pâques, Noël et des différentes manifestations organisées dans la commune comme le 14 juillet, le comice, etc.
Un petit rappel : l'atelier déco est ouvert tous les jeudis après-midi de 14h30 à 17h, (sauf pendant les vacances scolaires) à la salle de convivialité (nous remercions la municipalité pour le prêt de cette salle et du garage nous permettant de stocker notre matériel).
Un grand merci à : Béatrice, Geneviève G, Geneviève P, Hélène, Lydie, Sylvie et Christian.
Merci à Kévin qui nous a offert un grand lot de tubes de peintures.

Belles vacances d'été à toutes et tous
Françoise (06.38.69.52.59.)

Bibliothèque municipale de La Quinte

Depuis janvier 2025, nos bénévoles ont mis en place un atelier « Rencontre des lecteurs » animé par Thierry : chaque personne choisit un livre et raconte l'histoire du livre, ce qu'il a aimé… C'est un moment convivial d'échanges.

Nous avons aussi proposé un atelier « Bébés lecteurs » destiné aux enfants d'un à trois ans. Pour cela, la commune a investi dans un tapis et des coussins, nous l'en remercions. Nous étions trois bénévoles pour raconter des histoires aux petits. Ceux-ci étaient très attentifs.

Les deux ateliers seront renouvelés à la rentrée, nous communiquerons les dates dès septembre.

Le vendredi 16 mai, le bibliobus est arrivé à la bibliothèque de La Quinte. Nous avons pu renouveler plus de 500 ouvrages : livres, albums, bandes dessinées et mangas. Les livres sont prêtés gratuitement par la bibliothèque départementale de la Sarthe.

Madame Stéphanie BOUSSION, chargée de mission publique au sein de la Bibliothèque Départementale de la Sarthe et référente pour notre bibliothèque, accompagnée de Monsieur Ronan POULLAVEC nous ont aidés à choisir, transporter, et informatiser tous les documents. Nous les en remercions vivement.

Nous vous rappelons que l'adhésion à la bibliothèque de La Quinte est gratuite. Nous avons plus de 1 200 livres prêtés par la bibliothèque de la Sarthe. Des particuliers nous ont donné des livres et nous les remercions également.
La bibliothèque est ouverte le mardi de 16h à 18h et le samedi de 10h à 12h, sauf pendant les vacances scolaires.

Si vous voulez vous investir un petit peu pour la bibliothèque de La Quinte, vous pouvez envoyer un courriel à l'adresse suivante :
bibliolaquinte@gmail.com ou téléphoner au 06 31 21 09 73.

La bibliothèque sera fermée du 6 juillet au 1er septembre.
Nous vous retrouverons le mardi 2 septembre 2025.

Toute l'équipe de bénévoles vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes s'est réuni le 10 janvier dernier pour son assemblée générale ordinaire, durant laquelle un changement de présidence a eu lieu. Désormais, c'est M. VIAUD Kevin qui est Président du Comité, M. POUSSIN Valentin en est toujours le trésorier et Mme PAPILLON Cindy, la secrétaire.

Cette année auront lieu uniquement :
- Le **BRIC à BRAC** qui se déroulera sur toute la journée du **dimanche 14 septembre.**

Les balades de Chico reviennent pour vous proposer une randonnée (env. 5km) ouverte à toutes et tous, à partir de 9h30.
Une animation musicale faite par le groupe Batu'Cata (percussions brésiliennes) se tiendra aux alentours de la pause déjeuner afin d'animer celle-ci.

- **le Réveillon de la Saint Sylvestre** se tiendra à la salle polyvalente de Lavardin, le **mercredi 31 décembre.**

Pour nous suivre sur Facebook : Comité des fêtes Quintois

Toutes personnes souhaitant s'investir sur la commune et au sein du CDFQ est la bienvenue, n'hésitez pas à nous le faire savoir ! Soyons plus nombreux pour pouvoir faire vivre davantage notre commune !

Les Amis du Patrimoine de La Quinte

Association Loi 1901, reconnue d'intérêt général à caractère culturel

Premier anniversaire ! Une première année bien dense avec une programmation autour de trois mots clés *« Sauvegarder - Transmettre - Animer »*. Ce patrimoine collectif dont nous sommes héritiers nous rappelle d'où l'on vient. Retisser des liens avec son histoire et en comprendre le sens éclairent notre présent… Les différentes conférences et animations ont démontré, avec plus de 250 visites, que nous sommes nombreux, toutes générations confondues, à être sensibles à la question du patrimoine. Nous remercions toutes les personnes qui nous suivent régulièrement et viennent partager ces temps d'échanges et de découvertes.

Transmettre les résultats des recherches menées depuis 2017 sur le patrimoine communal est une des priorités de l'association afin que ceux qui le souhaitent se réapproprient cette histoire. Dans un premier temps, nous nous sommes focalisés sur l'église Notre-Dame et son mobilier puis sur la mise en valeur des vitraux. Dans un second temps, c'est la découverte de l'évolution du village depuis le XVIIIe qui a retenu notre attention. Le parcours en dix étapes proposait d'aller sur les traces de ce passé oublié en revisitant notre environnement proche.

Visite Parcours-Découverte du patrimoine de La Quinte

Animer pour rendre plus vivant ce patrimoine s'est concrétisé par l'exposition Lieux de mémoire qui représente la synthèse d'un long travail de recherches portant sur l'ensemble des monuments de la Sarthe édifiés en mémoire des victimes civiles et militaires des conflits contemporains. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site de l'association Patrimoine en Sarthe. Lien avec Patrimoine en Sarthe : https://lavoirs-en-sarthe.fr

Le récital de Charlaine Epinal, chanteuse et harpiste celtique « hors-piste » comme elle aime se définir, nous a offert un moment de détente et d'évasion, un voyage musical apprécié par tous pour sa qualité. Lien avec son site : https://charlaine-epinal.com/

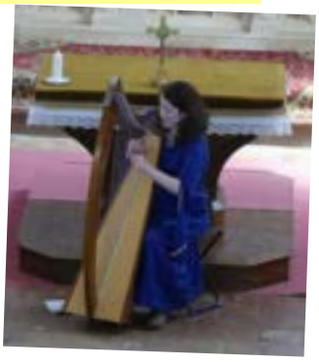

Concert Récital de Charlaine Epinal

La sauvegarde de ce patrimoine qui comporte un intérêt historique, culturel, artistique ou technique, est également au cœur de nos intentions. En étroite collaboration avec la mairie qui en est propriétaire, le curé de la paroisse, affectataire de l'église Notre-Dame et sur les préconisations de la conservatrice, plusieurs projets de restauration ont pu voir le jour. Nous remercions M. Oreiller et le conseil municipal pour avoir inscrit au budget 2025 la remise en valeur des deux étonnants reliquaires du XVIIIe siècle et la repose de la grille de communion à son emplacement d'origine ; ces deux objets inscrits au titre de Monuments Historiques bénéficieront de plusieurs subventions. Le vitrail des fonts baptismaux qui présente de nombreuses dégradations sera restauré entièrement par Stéphane Arrondeau, spécialiste de l'art du vitrail et son équipe de l'association LFCV.

Projets pour 2025-2026 : d'ores et déjà, la programmation des animations est en préparation. Dès à présent, nous vous informons de notre participation aux Journées du Patrimoine, les 20 et 21 septembre 2025 qui officialisera le lancement de la restauration du vitrail et de l'Atelier de Village ouvert à tous, prévu le samedi, accompagné d'un concert par le groupe CHOR al' MANS, le dimanche après-midi. D'autres surprises vous attendent tout au long de l'année : conférences, exposition, concerts, sorties… !

Avantages de l'adhésion : si vous souhaitez nous rejoindre, vous avez la possibilité d'adhérer pour la modique somme de 10 € par an et par personne. Vous recevrez une Lettre d'Actualité mensuelle avec les nouveautés et des documents d'accompagnement. Vous pourrez profiter également des sorties réservées aux adhérents.

Brochure sur l'histoire de l'église, 2024.

Dominique Barré,
présidente de l'association Les Amis du Patrimoine de La Quinte

Association Partage & Découvertes

Pause estivale après une saison pleine de surprises.
Sept thématiques variées ont été présentées par nos intervenants :
- Approche de l'ennéagramme
- Du bon usage du sucre dans l'alimentation
- Apprentissage de Massages du dos et de la tête
- Yoga sur chaise
- L'eau : de la science à l'énergétique
- Troc plantes
- Yoga du rire

Restez connectés pour découvrir notre prochaine programmation, soyez attentifs en allant acheter votre pain, sur la page facebook de la mairie ou encore sur l'application intra-muros.
Rejoignez-nous pour des moments conviviaux en toute simplicité.
Comment ça marche ? un rendez-vous mensuel un dimanche matin, de 9h30 à 11h30 avec une participation symbolique de 10 euros.
Nous vous souhaitons un bel été.
Marie-Claude et Valérie

UNC AFN

L'Union Nationale des anciens Combattants et d'AFrique du Nord (section de La Quinte) a à cœur de perpétuer le souvenir de nos anciens combattants morts pour la France.
Chaque année, l'association participe aux cérémonies commémoratives, comme le 8 mai et le 11 novembre, organisées par la commune.

Notre association serait désireuse d'accueillir de nouveaux membres. Vous souhaitez participer à nos actions ? Jeunes et moins jeunes, hommes et femmes, n'hésitez pas à nous rejoindre pour entretenir le devoir de mémoire et donner un nouvel élan à notre association.
Contact : M. MEZIERES 06.43.33.83.40 (appels uniquement)

L'USCQ c'est fou !

La saison se termine pour l'ensemble des joueurs et dirigeants de l'US Coulans-La Quinte. Elle s'est déroulée avec une multitude de bons résultats dans les catégories suivantes :
Séniors A : Champion de 3ème division donc accession en D2
Séniors B : Second du championnat D4 avec en prime une accession en D3
Vétérans : Champion D3 et accession en D2 aussi, ils ne s'arrêtent pas là car ils remportent la coupe du district.
Séniors Féminine : Championne de D2

Ces résultats sont en grande partie dus au bon travail et à l'implication de l'ensemble des dirigeants, éducateurs et bénévoles que nous remercions pour cette saison exceptionnelle qui marquera à jamais l'histoire de notre jeune club.

Nous souhaitons un bon repos à tous nos licenciés pendant cet été afin d'être en pleine forme pour la saison prochaine qui s'annonce encore plus passionnante avec de nouveaux défis à relever.
Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et sponsors qui nous aident dans le développement de notre association mais également les municipalités de La Quinte et de Coulans sur Gée qui nous mettent à disposition des infrastructures de qualité pour la pratique du football.

Nous remercions également nos fidèles supporters sur qui nous avons pu compter lors des différentes rencontres mais aussi les parents présents et disponibles le samedi pour accompagner nos jeunes lors des différents matchs.

Pour la saison 2025-2026, nous envisageons de créer une troisième équipe sénior et par conséquent nous recherchons des joueurs qui nous permettront de compléter nos effectifs et ainsi espérer jouer les premiers rôles dans les championnats respectifs. Toujours pour la saison prochaine, le club va créer une section futsal qui jouera dans le gymnase flambant neuf situé à proximité de notre terrain à Coulans.

Pour finir, nous aurons besoin d'arbitres qui nous permettront de respecter nos obligations auprès du district. Nous profitons de l'occasion pour remercier ceux déjà présents au club, Olynda DA COSTA, Florian COULOIR, Armand LEBOUCHER, Eric BEUCHER, Rodolphe FILIATRE, Loïc LETESSIER et Jérôme CHOLOUX.

L'US Coulans-La Quinte vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances. Nous serons heureux de vous accueillir dès septembre, sur et autour des terrains !

Pour tous renseignements vous pouvez contacter notre Président Sébastien COSNET au 06 73 75 05 46.

Le secrétaire, Bastien BRIFFAULT

INFOS PRATIQUES

Mairie
Ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi 16h - 18h
Vendredi 9h - 12h / 14h - 16h
Samedi 9h - 11h45
accueil@la-quinte.fr **02 43 27 70 15**

Agence Postale
Ouverture :
Lundi, Vendredi 9h - 12h
Mardi, Jeudi 14h - 17h45
Mercredi Fermé
Samedi 9h - 11h45 **02 43 20 56 94**

Affaires Scolaires
École de la Quinte **02 43 27 76 58**
École de Lavardin **02 43 27 72 65**
Cantine scolaire de La Quinte **02 43 27 72 91**
Cantine scolaire de Lavardin **02 43 27 76 12**
Garderie municipale de La Quinte
Matin : 7h15 - 8h40
Soir : 16h15 - 19h

Bibliothèque
Inscription GRATUITE
Ouverture au public :
Mardi de 16h à 18h / Samedi de 10h à 12h
Sauf pendant les vacances scolaires
bibliolaquinte@gmail.com

Collecte des déchets
Le ramassage se fait le vendredi matin 1 semaine sur 2 alternant les ordures ménagères et les déchets recyclés (le mardi matin pour Le Grand Clairay).
Vous référer au calendrier des passages édité par la 4CPS.

Service d'eau potable
(SIAEP Charnie et Champagne)
2 Route du Camp de La Vache Noire
72240 SAINT SYMPHORIEN **02 43 20 72 24**

Communauté de communes 4CPS
Ouverture au public :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
Le mercredi de 9h à 12h **02 43 52 11 67**

Déchetteries communautaires et aires de déchets verts
CONLIE
23 rue de l'Épineaube **06 24 34 49 25**
D'avril à septembre :
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h45
et de 14h à 17h45
Jeudi de 14h à 17h45

D'octobre à mars :
Mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9h à 11h45
et de 13h à 16h45
Jeudi de 13h à 16h45

DEGRÉ
Route de Lavardin - (Aire de déchets verts) **02 43 52 11 67**
D'avril à septembre :
Mercredi et vendredi de 16h à 17h55
Samedi de 14h à 17h55
D'octobre à mars :
Samedi de 13h à 16h55

Centre Social de Conlie
Contact mail : csconlie72@wanadoo.fr **02 43 52 11 50**
Chantier d'insertion **02 43 52 11 52**
Solidarité et Travail **02 44 81 73 41**
PMI (permanence tous les lundis de 14h à 17h, sur RDV) **02 43 34 33 07**
Assistantes Sociales **02 43 34 33 07**

Trésor public Conlie
Ouverture au public
Du mardi au vendredi (sans rendez-vous) de 9h à 12h
Mardi et jeudi (sur rendez-vous) de 14h à 16h **02 43 20 50 46**

Brigade de Gendarmerie (Coulans)
Ouverture au public :
Mardi, jeudi 14h-18h
Mercredi, samedi 8h-12h

le 17 en cas d'urgence **02 43 88 82 06**

- État Civil
Naissances :
01/12/2024 : QUILLET Kyara
01/05/2025 : MONTAROU Malo